Carte tarifaire électricité Lampiris Solar - juin 2021

Conditions particulières relatives à la formule fixe Lampiris Solar pour l'électricité en Région flamande - TVA 21% incluse

L'offre Lampiris Solar est une formule tarifaire accessible aux consommateurs résidentiels avec des compteurs à relevé annuel et disposant d'une installation photovoltaïque de moins de 10kWc en Région flamande.

L'offre Lampiris Solar donne accès à une assistance en cas de panne de l'installation photovoltaïque en partenariat avec AXA Assistance et une ligne téléphonique dédiée. Les responsabilités et risques inhérents à cette assistance en cas de panne sont à la charge d'Axa Assistance conformément aux conditions générales de Service d'assistance Solar (https://www.lampiris.be/fr/gaz-et-electricite/solar).

Conditions particulières applicables aux consommateurs résidentiels en Région flamande. Ces conditions sont applicables aux nouveaux contrats de 1 an établis en juin 2021 et aux contrats renouvelés en août 2021 (pour les renouvellements, la carte tarifaire est ainsi connue deux mois avant application). Ces conditions restent d'application pour autant que le consommateur remplit les conditions pour pouvoir bénéficier de ce tarif.

Les prix qui vous sont facturés en vertu de votre contrat sont constitués de 2 parties :

- 1. Tarifs fournisseur : Le prix fixe de l'énergie et de la redevance fixe
- 2. Tarifs régulés :
 - 1. Les coûts d'utilisation des réseaux de transport et de distribution (intégralement restitués aux GRD/GRT)
 - 2. Les taxes, cotisations et redevances (intégralement restituées aux entités concernées)

1. Tarifs fourn sseur : Prix de l'énergie et de la redevance fixe CONTRIBUTION ÉNERGIE VERTE ET TYPE DE COMPTEUR : MONO NERGIE (C€/KW COGÉNÉRATION 1 + 4 HORAIRE Coût de l'énergie 8,3437 119.00 2.8642 Comparez malin et pavez moins TYPE DE COMPTEUR : BI-HORAIRE ENERGIE (C€/KWH) REDEVANCE FIXE (€/AN) 0 Coût de l'énergie jour 9,8602 2,8642 119,00 Coût de l'énergie nuit 7,2658 2,8642 REDEVANCE FIXE (€/AN) 0

119,00

2,8642

Le prix de l'énergie est fixé pendant la période contractuelle.

2. Tarifs régulés

Coût de l'énergie

En ce qui concerne ces tarifs régulés, Lampiris intervient exclusivement en tant qu'intermédiaire.

7,1448

Coûts d'utilisation des réseaux de distribution et de transport

	COÛTS DE DISTRIBUTION (C€/KWH) ²				TRANSPORT	COÛTS POUR
Votre Gestionnaire de Réseau de Distribution	Mono horaire	Jour	Nuit	Exclusif nuit	TRANSPORT (C€/KWH) ³	L'ACTIVITÉ DE MESURE ET COMPTAGE (€/AN)

FLUVIUS - tarief Antwerpen	9,9870	9,9870	7,6689	4,9732	2,7415	13,6372
FLUVIUS - tarief GASELWEST	14,9898	14,9898	11,6484	7,2431	2,9524	13,6372
FLUVIUS - tarief IMEA	9,9870	9,9870	7,6689	4,9732	2,7415	13,6372
FLUVIUS - tarief IMEWO	11,6967	11,6967	8,9090	5,8599	2,8698	13,6372
FLUVIUS - tarief INTER-ENERGA	9,0354	9,0354	7,2300	4,5322	2,5713	13,6372
FLUVIUS - tarief INTERGEM	11,0469	11,0469	8,5518	5,4792	2,7958	13,6372
FLUVIUS - tarief IVEG	9,9870	9,9870	7,6689	4,9732	2,7415	13,6372
FLUVIUS - tarief IVEKA	13,2049	13,2049	10,5059	6,2193	2,8651	13,6372
FLUVIUS - tarief IVERLEK	11,9863	11,9863	9,1835	5,9623	2,7570	13,6372
FLUVIUS - tarief PBE	10,5182	10,5182	7,9820	5,7723	2,8096	13,6372
FLUVIUS - tarief SIBELGAS	12,3494	12,3494	9,5373	6,2043	2,9690	13,6372
FLUVIUS - tarief INFRAX WEST	9,6240	9,6240	7,4219	4,8379	2,6026	13,6372

Taxes, redevances, cotisations et surcharges ⁴

VOTRE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION	COTISATION SUR L'ÉNERGIE (C€/KWH)	COTISATION FÉDÉRALE (C€/KWH) ⁵	TARIF PROSOMMATEUR (€/KW) ⁶
FLUVIUS - tarief Antwerpen	0,2330	0,3512	79,2792
FLUVIUS - tarief GASELWES	0,2330	mparez malin et p	ayez moins 112,4210
FLUVIUS - tarief IMEA	0,2330	0,3512	79,2792
FLUVIUS - tarief IMEWO	0,2330	0,3512	90,4475
FLUVIUS - tarief INTER-ENERGA	0,2330	0,3512	72,2491
FLUVIUS - tarief INTERGEM	0,2330	0,3512	86,2488
FLUVIUS - tarief IVEG	0,2330	0,3512	79,2792
FLUVIUS - tarief IVEKA	0,2330	0,3512	98,9901
FLUVIUS - tarief IVERLEK	0,2330	0,3512	91,8390
FLUVIUS - tarief PBE	0,2330	0,3512	83,2117
FLUVIUS - tarief SIBELGAS	0,2330	0,3512	95,5779
FLUVIUS - tarief INFRAX WEST	0,2330	0,3512	76,0364

Cotisation fonds énergie

Ces tarifs sont d'application pour les clients résidentiels avec un compteur basse tension.

COTISATION FONDS ÉNERGIE	MONTANT MENSUEL (€)
Résidence principale avec tarif social	0,00
Résidence principale sans tarif social	0,43
Résidence secondaire	8,15

Lampiris offre à ses clients résidentiels une électricité 100% verte. Lampiris garantit aux clients résidentiels signant un contrat 100% vert que cet engagement sera respecté pendant la durée de leur contrat. Sources d'énergie 2019 pour votre produit – Région flamande : Eolien: 4,30%, Biogaz: 2,66%, Biomasse: 22,76%, Thermique: 1,49%, Hydraulique: 68,47%, Solaire: 0,20%, Marine (non spécifiée) : 0,12%. Sources d'énergie Lampiris S.A. 2019 – Région flamande: Eolien: 2,49%, Biogaz: 1,99%, Biomasse: 24,46%, Thermique: 1,80%, Hydraulique: 68,92%, Solaire: 0,15%, Marine (non spécifiée) : 0,12%. Pour des informations plus récentes sur votre mix énergétique et son impact sur l'environnement visitez www.vreg.be, www.climat.be, www.ondraf.be ou www.lampiris.be/notre-energie. Les garanties d'origine pour l'électricité fournie à partir d'énergie renouvelable ou de cogénération qualitative ont été soumises à la VREG.

L'offre Lampiris Solar est soumise aux conditions spécifiques Lampiris Solar (www.lampiris.be/fr/gaz-et-electricite/solar) ainsi qu'aux conditions générales de Lampiris (https://www.lampiris.be/fr/conditions-generales-lampiris-groupe). En cas de contradiction entre les présentes conditions contractuelles et les conditions générales de Lampiris, les présentes conditions prévalent.

- ⁰ La redevance fixe est facturée au prorata du nombre de jours de fourniture. Et le compteur exclusif nuit fonctionnant toujours en complément d'un compteur mono-horaire ou bi-horaire, la redevance fixe ne sera facturée qu'une seule fois.
- ¹ Déterminée et facturée sur la base de l'amende administrative fixée par l'état.
- ² Lampiris intervient dans la collecte des coûts de réseau de distribution en tant qu'intermédiaire. Les sommes perçues sont intégralement restituées aux Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD). Tarifs de réseau de distribution tels qu'approuvés par le régulateur régional (VREG) et publiés sur son site officiel (www.veg.be).
- ³ Lampiris intervient dans la collecte des coûts de réseau de transport en tant qu'intermédiaire les sommes perçues sont intégralement restituées au Gestionnaire de Réseau de Pransport (GRT), Elia. Tarifa de réseau de transport tels qu'approuvés par le régulateur fédéral (CREG) et publiés sur son site officiel (www.creg.be).
- ⁴ Les contributions, taxes et surcharges telles qu'en vigueur à la date de l'établissement de cette carte tarifaire (publiés sur le site officiel www.vreg.be). Toute modification légale des taxes, cotisations ou contributions sera répercutée au client sans majoration.
- ⁵ Le produit de cette cotisation fédérale est destiné au financement de cinq fonds gérés par la CREG: le fonds de dénucléarisation, le fonds CREG, le fonds social énergie, le fonds gaz à effet de serre et le fonds clients protégés. Le montant de cette cotisation est fixé par arrêté en application de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité. La CREG est habilitée à contrôler la correcte application des dispositions relatives à la cotisation fédérale.
- ⁶ Exemple pour une famille : Installation de 2,9 kW dans la région Inter-Energa: 2,9 kW x 85,4865 € = 247,91 € (TVA incl.).

Conformément à l'article 6.4. des conditions générales de vente pour la fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel aux particuliers, le Client qui remplit les conditions du Tarif Social conformément à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 30 mars 2007, ou conformément à l'article 4 de la Loi Programme du 27 avril 2007, ou conformément à la législation qui les remplacerait, peut bénéficier du Tarif Social. A compter du moment où le Tarif Social est appliqué, le Client bénéficie de ce tarif spécifique et les conditions particulières de ce Tarif Social s'appliqueront au Client.